



**Vet Ethology**

HAPPY, HEALTHY  
HUMANS & ANIMALS

## CHARTRE ETHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE

Nous nous engageons à respecter une charte éthique établie et signée par toute l'équipe de Vet Ethology.

### ENTHOUSIASME, MOTIVATION ET POSITIVISME DE L'ÉQUIPE AU PROFIT DE LA RELATION HOMME-ANIMAL

Nous nous engageons à travailler dans un esprit positif et créatif avec enthousiasme et motivation. On s'engage en outre à favoriser l'écoute et le dialogue et à établir un climat de confiance, de tolérance et de respect.

Nous avons pour but de remettre la relation homme-animal au centre des préoccupations et à lui redonner toute la place qu'elle mérite.

Notre approche vise à motiver et à impliquer aussi bien l'animal que son propriétaire. Les notions de plaisir, de respect et d'harmonie sont essentielles à nos yeux, notre but ultime étant de construire une relation équilibrée et/ou de rétablir le bien-être physique et émotionnel.

Nous veillerons par conséquent à suivre les formations nécessaires à ces objectifs, et ce de manière continue.

### RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN FONCTION DES BESOINS INDIVIDUELS

Nous nous engageons à vous proposer des solutions et des traitements qui respectent le bien-être de votre animal. La lutte contre la douleur et le stress de l'animal est en effet pour nous une priorité au quotidien.

Au sein de Vet Ethology, nous nous engageons à utiliser des méthodes d'apprentissage, d'éducation, de gestion ou de soins qualifiées de « douces et positives ». Nous bannissons toute forme de violence physique et/ou psychologique. Nous nous réservons par ailleurs le droit d'exclure de nos structures les propriétaires qui appliqueraient de telles méthodes.

Nous mettons également un point d'honneur à adapter nos outils en fonction de l'individu en présence, quel que soit l'animal, son âge et/ou son tempérament. Nous adopterons ainsi une approche différente avec un chiot en pleine exploration du monde, un cheval ayant subi un traumatisme ou un chat en fin de vie.

Nous disposons d'un large éventail de ressources : connaissances scientifiques, expérience et pratique sur le terrain, formations continues, patience, observation et détermination, ou encore huiles essentielles, homéopathie, médication allopathique, ne sont que quelques-uns des outils faisant partie de notre "boîte à solutions" de qualité.

## COMPÉTENCES

Nous nous engageons à suivre régulièrement des formations pour maintenir un haut niveau de compétence et d'excellence. Chaque membre de l'équipe possède un savoir-faire qui lui est propre et dans lequel il se forme de façon intensive et continue.

Nos connaissances complémentaires, notre ouverture d'esprit et notre volonté de coopérer nous permettent de nous concerter et d'instaurer un dialogue d'équipe interactif dans le but d'apporter à votre compagnon les soins les plus adéquats dans les plus brefs délais. Cet aspect de coopération de notre organisation nous tient particulièrement à cœur et nous permet en quelque sorte d'être plus fort ensemble.

## ÉCOUTE, CLARTÉ ET TRANSPARENCE

Nous sommes à votre service pour répondre à vos interrogations et nous nous engageons à vous donner des informations médicales claires, précises et honnêtes concernant la santé de votre animal.

## DISPONIBILITÉ

Si l'essentiel des soins, des examens et des consultations peuvent être facilement planifiés, des urgences peuvent survenir.

Afin de garantir le suivi des animaux dont nous sommes en charge, nos vétérinaires allopathiques assurent un maximum de disponibilités pour toute urgence vétérinaire. S'ils sont dans l'incapacité de vous aider, vous serez redirigés vers un service d'urgence.

## DÉONTOLOGIE VÉTÉRINAIRE POUR LES CAS RÉFÉRÉS

Les cas référés suivent les principes du Code de Déontologie Vétérinaire.

Le vétérinaire référant recevra un rapport écrit/oral complet de la consultation et de ses conclusions dans les 48 heures suivant la consultation. L'animal sera ensuite à nouveau pris en charge par son propre vétérinaire.

Nos vétérinaires s'engagent à ne pas délivrer de médicaments de confort en dehors du cadre de la prescription inhérente à la consultation réalisée et à ne pas effectuer d'actes de convenance en dehors du motif initial de la consultation sauf à la demande expresse du vétérinaire traitant et en accord avec le propriétaire.

4/10/2018



04/10/2018



04/10/2018



4/10/2018

